

# TÉLÉTRAVAILLEURS, TÉLÉTRAVAILLEUSES...

**Pour qu'on ne vous exploite pas, qu'on ne vous spolie pas !**

**La CFDT demande l'ouverture d'une négociation sur le télétravail à France Télévisions.**

Oui, le télétravail existait avant la crise sanitaire dans notre entreprise, encadrée par l'accord Qualité de la Vie au Travail et son avenant numéro 2.

Oui, la crise sanitaire a placé une grande partie de nos salariés en télétravail forcé.

Oui, certains d'entre eux ont découvert le télétravail et y ont pris goût. Et oui, d'autres ne veulent pas en entendre parler.

Depuis mi mars, sondages, enquêtes, questionnaires sur le sujet du télétravail sont menés ; par les entreprises elles-mêmes, par des instituts spécialisés, ou par des organisations syndicales. Dont la CFDT.

A France Télévisions, nous avons, dès le mois d'avril, lancé un sondage interne sur le télétravail, ses conditions d'exercice en temps de crise sanitaire, et la suite à donner à cette expérience inédite de télétravail forcé (notre bilan à lire [ici](#)). Et nous vous avons informés, dans un tract (à lire [ici](#)), de ce qu'est le télétravail.

Nous ne pouvons pas faire comme s'il ne s'était rien passé dans nos collectifs de travail ces derniers mois. Nos façons de travailler ont été bouleversées et numérisées, nos organisations ont été réorganisées, nos rapports entre collègues et avec nos chefs de service profondément touchés.

Tout ceci interroge le travail et son contexte. Il faut en parler, et négocier au niveau national pour éviter des dérives locales qui pourraient mettre en danger des salariés, des métiers, des activités.

Le télétravail, cela peut signifier l'isolement, l'augmentation de la charge de travail, le trop plein de mails, de messages, de consignes parfois contradictoires ou non partagées etc.

Mais cela peut aussi signifier plus d'autonomie dans le travail et dans la gestion de son temps, une meilleure écoute au sein de l'équipe, une prise de responsabilité et des salariés force de proposition. Le télétravail, cela doit aussi signifier une autre conception des temps collectifs : se voir moins pour se voir mieux.

Et tout cela, s'organise. Sur la base d'une négociation avec les organisations syndicales, garantes des intérêts des salariés. Pour éviter le cas par cas à la tête du client, la désorganisation de services, les économies mal placées, le mal être au travail ou encore la déshumanisation des relations entre salariés. Aussi pour garantir aux télétravailleurs une reconnaissance des dépassements de leur temps de travail, une participation aux frais qu'ils engagent, ou encore un matériel adéquat pour exercer une activité ailleurs que dans les locaux de FTV.

**La CFDT demande donc l'ouverture de la négociation d'un accord sur le télétravail, afin de préciser le texte existant en annexe de l'accord QVT, et de l'adapter au vu de notre expérience récente.**

**Nos Délégués syndicaux centraux**

**Vous souhaitez nous poser des questions ?**

**Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 cfdt.ftv

**CFDT-FTV.FR**